

**Lundi 3 février 2025**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 3 février 2025 à 20 h 00.**

**Sont présents** Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :  
Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, François Gagné-Bérubé, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

**Sont aussi présentes** Mesdames Louise St-Pierre, greffière, France Boucher, trésorière et Emilie Poulin, directrice générale par intérim.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

---

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

**2025-02-41      LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.**

---

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de l'adopter en ajoutant cependant l'item 28.1 « Autorisation de signature pour l'adhésion à un régime d'épargne-retraite collectif avec Desjardins Assurances ».

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2025-02-42      DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 13 JANVIER 2025.**

---

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi sur les cités et villes, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 janvier 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de le ratifier et de l'adopter.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2025-02-43      DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DE CORRECTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 405-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 335-2019 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2024-12-498.**

---

Conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, la greffière procède au dépôt des procès-verbaux de correction produits par elle en date du

22 janvier 2025 ainsi qu'aux copies du Règlement numéro 405-2024 modifiant le Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle et de la résolution numéro 2024-12-498 modifiés.

2025-02-44

**DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES PAYABLES AU 29 JANVIER 2025.**

---

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au 29 janvier 2025, pages 1 à 3, pour un montant de 372 026,15 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes payables pour un montant de 372 026,15 \$.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-02-45

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS AU 29 JANVIER 2025.**

---

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste sélective des déboursés au 29 janvier 2025, pages 1 à 9, relative au compte no 10444 pour un montant total de 433 766,05 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-02-46

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU RAPPORT MENSUEL INDIQUANT TOUTES DÉPENSES EFFECTUÉES EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES EN JANVIER 2025.**

---

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT les articles 5.1 et suivants dudit règlement par lesquels le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser à certaines conditions;

CONSIDÉRANT l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige tout fonctionnaire autorisant une dépense à produire un rapport au conseil;

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des engagements indiquant toutes les dépenses effectuées en vertu d'une délégation de compétence en janvier 2025, pages 1 à 37, pour un montant de 213 717,81 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-02-47

**AUTORISATION DE PAIEMENT À L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DU KAMOURASKA-EST INC. DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER.**

---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-12-451 du conseil municipal autorisant le renouvellement de la participation financière de la Ville au Programme de supplément au loyer de la Société d'habitation du Québec jusqu'au 31 mars 2023 pour l'habitation communautaire L'Envol, propriété de l'Association des personnes handicapées du Kamouraska-Est inc. (APHK);

CONSIDÉRANT la prolongation du Programme de supplément au loyer par la Société d'habitation du Québec pour une période de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2028;

CONSIDÉRANT la nouvelle facture transmise à la Ville par l'APHK pour le paiement du supplément au loyer pour le mois de janvier 2025 au montant de 273 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal autorise le paiement de la somme de 273 \$ à l'APHK relative au supplément de loyer pour le mois de janvier 2025 ainsi que le paiement de toutes les factures à recevoir jusqu'au 31 décembre 2025 sur le même sujet.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-02-48

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 409-2025 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL.**

---

CONSIDÉRANT que la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (2024, chapitre 24) (ci-après la Loi) a été sanctionnée le 6 juin 2024;

CONSIDÉRANT que ladite Loi est venue remplacer l'article 331 de la *Loi sur les cités et villes* (ci-après la LCV), lequel article prévoit désormais l'obligation d'adopter un règlement de régie interne et notamment y prévoir des normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité durant les séances du conseil;

CONSIDÉRANT également les pouvoirs dévolus aux municipalités suivant les articles 322 et 322.1 LCV, lesquels permettent au conseil municipal d'encadrer la période de questions ainsi que la captation d'images et de sons lors des séances;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 207-2011 sur la régie interne des séances du conseil et le maintien de l'ordre durant ces séances de la Ville de Saint-Pascal en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une refonte complète dudit règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil du 13 janvier 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement numéro 409-2025, la greffière a fait mention de l'objet de celui-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement que le Règlement numéro 409-2025 sur la régie interne des séances du conseil soit adopté et qu'il ordonne et statue comme suit : **(voir le livre des règlements)**.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-02-49

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 410-2025 DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES À LA VILLE DE SAINT-PASCAL.**

---

Monsieur François Gagné-Bérubé, conseiller donne un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 410-2025 décrétant une tarification des biens et services à la Ville de Saint-Pascal.

---

François Gagné-Bérubé, conseiller

2025-02-50

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 410-2025 DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES À LA VILLE DE SAINT-PASCAL.**

---

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, Monsieur Francis Ouellet, conseiller procède au dépôt du projet de règlement numéro 410-2025 décrétant une tarification des biens et services à la Ville de Saint-Pascal.

2025-02-51

**AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE PARTIE DE LA RETENUE À 9220-7307 QUÉBEC INC. (EXCAVATION S.M.) EN REGARD DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC DE LA RUE SAINT-YVES À LA RUE SAINT-ANDRÉ ET ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX.**

---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-07-317 de ce conseil octroyant un contrat pour les travaux de bouclage du réseau d'aqueduc de la rue Saint-Yves à la rue Saint-André à 9220-7307 Québec inc. (Excavation S.M.) au montant de 385 045,53 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-10-418 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 1 produite par 9220-7307 Québec inc. (Excavation S.M.) au montant de 342 456,72 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-11-446 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 2 produite par 9220-7307 Québec inc. (Excavation S.M.) au montant de 1 132,04 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-12-502 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 3 produite par 9220-7307 Québec inc. (Excavation S.M.) au montant de 3 038,10 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 18 septembre 2024 de Monsieur Guillaume Bouchard, ingénieur de Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. confirmant la réception provisoire des travaux en date du 17 septembre 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Guillaume Bouchard, ingénieur de Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. en date du 23 décembre 2024 de procéder à la libération de la moitié (50 %) de la retenue détenue par la Ville dans le cadre de ce projet, laquelle représente un montant de 19 257,05 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement :

- d'accepter provisoirement les travaux de bouclage du réseau d'aqueduc de la rue Saint-Yves à la rue Saint-André en date du 17 septembre 2024;
- d'autoriser le paiement à 9220-7307 Québec inc. (Excavation S.M.) d'un montant de 19 257,05 \$ incluant les taxes correspondant à la libération de la moitié de la retenue de garantie détenue par la Ville.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-02-52

**ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICE DE PRUDENT GROUPE CONSEIL POUR LA RÉVISION DU PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE ET NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE TRAVAIL.**

---

CONSIDÉRANT l'obligation de la Ville de faire la mise à jour de son plan de sécurité civile;

CONSIDÉRANT que Prudent Groupe Conseil détient l'expertise et le personnel qualifié;

CONSIDÉRANT l'offre de service soumise à la Ville par Prudent Groupe Conseil en date du 9 février 2024 au montant de 14 619,07 \$ incluant les taxes pour l'accompagnement et la mise à jour du plan en sécurité civile;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de former un comité de travail pour assister Prudent Groupe Conseil dans le cadre du mandat de mise à jour du plan de sécurité civile;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de service datée du 9 février 2024 de Prudent Groupe Conseil au montant de 14 619,07 \$ incluant les taxes pour la révision du plan municipal de sécurité civile et de mandater Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, ladite offre de service;
- de désigner les personnes suivantes pour faire partie du comité de travail pour la mise à jour du plan de sécurité civile : Mesdames Emilie Poulin, directrice générale par intérim et Sandra Bourgelas, adjointe administrative à la direction générale ainsi que Messieurs Éric Lévesque, directeur du Service intermunicipal de sécurité incendie, Mathias Roussel, technicien en prévention incendie, Éric Lemelin, directeur du Service des loisirs, Bernard Tanguay, directeur du Service des travaux publics et François Gagné-Bérubé, conseiller.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-02-53

**ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ABONNEMENT AU PORTAIL REZILIO TECHNOLOGIE, GESTIONNAIRE DE PLANS DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE.**

---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-02-52 de ce conseil acceptant une offre de service de Prudent Groupe Conseil pour la révision du plan municipal de sécurité civile;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire l'acquisition d'une plateforme de gestion pour opérationnaliser les actions relatives à la sécurité civile, incluant les mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT l'offre d'abonnement soumise à la Ville par Rezilio Technologie en date du 5 janvier 2025 pour les années 2025, 2026 et 2027 au montant de 13 707,32 \$ incluant les taxes pour l'abonnement à la plateforme Rezilio Technologie, gestionnaire de plans;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'accepter l'offre de service datée du 5 janvier 2025 de Rezilio Technologie au montant de 13 707,32 \$ incluant les taxes pour l'abonnement au portail Rezilio et d'autoriser Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, ladite offre d'abonnement.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-02-54

**ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS POUR L'ÉLABORATION DU PLAN DES ACTIFS EN EAU ET NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE TRAVAIL.**

---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-05-217 de ce conseil par laquelle la Ville s'engage à élaborer et à mettre en œuvre un plan de gestion des actifs en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités détient l'expertise et le personnel qualifié pour réaliser un tel plan;

CONSIDÉRANT l'offre de service soumise à la Ville par la Fédération québécoise des municipalités en date du 17 janvier 2025 pour l'accompagnement et la préparation du plan de gestion des actifs en eau, laquelle estime entre 150 et 300 heures le temps nécessaire pour réaliser ledit plan;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de former un comité de travail pour assister la Fédération québécoise des municipalités dans le cadre de son mandat d'élaboration du plan de gestion des actifs en eau;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de service datée du 17 janvier 2025 de la Fédération québécoise des municipalités pour un montant maximal de 9 671,70 \$ incluant les taxes pour l'élaboration du plan de gestion des actifs en eau et d'autoriser Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, ladite offre de service;

- de désigner les personnes suivantes pour faire partie du comité de travail pour l'élaboration du plan de gestion des actifs en eau : Mesdames Emilie Poulin, directrice générale par intérim, Solange Morneau, mairesse, et France Boucher, trésorière, ainsi que Messieurs Bernard Tanguay, directeur du Service des travaux publics, Gérald Pelletier, ouvrier d'entretien au Service des travaux publics et Jean-Philippe Grenier, responsable du développement et de l'urbanisme.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2025-02-55**

**ACHAT DU PRODUIT ENV 24P10 POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE AUPRÈS DE ENVIRONOR CANADA INC.**

---

CONSIDÉRANT la présence de fer de corrosion dans le réseau d'aqueduc de la Ville;

CONSIDÉRANT l'utilisation depuis 2021 d'un inhibiteur de corrosion, soit le produit ENV 24P10;

CONSIDÉRANT que les rapports produits par Environor Canada inc. démontrent une diminution considérable des taux de fer dans le réseau;

CONSIDÉRANT la proposition datée du 28 janvier 2025 de la firme Environor Canada inc. pour la fourniture de cinq barils de 200 litres de ENV 24P10 au montant total de 12 011,81 \$ incluant les taxes et les frais de transport;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de procéder à l'achat de cinq barils de 200 litres du produit ENV 24P10 auprès d'Environor Canada inc. pour un montant total de 12 011,81 \$ incluant les taxes et les frais de transport, le tout conformément à la proposition datée du 28 janvier 2025.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2025-02-56**

**MODIFICATION DES RÉSOLUTIONS NUMÉRO 2024-06-249 ET 2024-11-450 RELATIVES À LA LOCATION D'UNE IMPRIMANTE COULEUR KYOCERA AUPRÈS DE BUROPRO CITATION.**

---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-06-249 de ce conseil relative à la location d'une imprimante couleur Kyocera Ecosys PA3500cx auprès de Buropro Citation;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-11-450 modifiant la résolution numéro 2024-06-249 à l'égard du coût mensuel de location et du nom du locateur;

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 29 octobre 2024 informant la Ville que le locateur dudit équipement, soit la compagnie de location LBEL inc., deviendrait Financement commercial Northpoint inc. à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement d'autoriser le paiement des factures numéro 2732366, 2736043, 2762417, 2791077 et 2817682 à Financement commercial Northpoint inc. ainsi que les frais mensuels indiqués au contrat de location jusqu'à l'échéance de celui-ci.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-02-57

---

**MODIFICATION À L'ÉGARD DU COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS.**

---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-10-400 de ce conseil procédant à la constitution du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels de la Ville de Saint-Pascal et à la nomination des membres dudit comité;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-05-178 modifiant la résolution numéro 2022-10-400, laquelle précise les buts et pouvoirs du comité ainsi que les rôles et responsabilités des membres du comité et ajoute de nouveaux membres au comité;

CONSIDÉRANT que ce comité est chargé de soutenir la Ville dans l'exercice de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'exercer notamment les fonctions qui lui sont confiées par la ladite loi;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de modifier à nouveau la composition de ce comité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de modifier la section de la résolution numéro 2024-05-178 relative à la nomination des membres du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels de la Ville de Saint-Pascal (le Comité) de la façon suivante :

**DÉSIGNATION DES MEMBRES**

Les personnes suivantes sont désignées membres du Comité jusqu'au 31 décembre 2025, ou plus tôt si le conseil décide de destituer de leurs fonctions les membres du Comité :

- la responsable de l'accès aux documents (RAD), la responsable de la protection des renseignements personnels (RPRP) et la responsable de la gestion documentaire, soit la greffière;
- le directeur général ou la directrice générale par intérim;
- la directrice du Service du développement et des communications en tant que personne responsable de l'informatique;
- la greffière adjointe;
- la technicienne en administration;
- l'adjointe administrative au Service des loisirs.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière



2025-02-58

**ADOPTION DU PROGRAMME RÉGIONAL HARMONISÉ DE RÉDACTION DES PLANS D'INTERVENTION.**

---

CONSIDÉRANT le schéma de couverture de risques en sécurité incendie en vigueur à la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville de Saint-Pascal à respecter les diverses actions prévues audit schéma;

CONSIDÉRANT la volonté des directeurs de sécurité incendie oeuvrant sur le territoire de la MRC de Kamouraska d'uniformiser leurs méthodes de travail;

CONSIDÉRANT le Programme régional harmonisé de rédaction des plans d'intervention produit par la MRC de Kamouraska en collaboration avec les directeurs de sécurité incendie soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'adopter le Programme régional harmonisé de rédaction des plans d'intervention tel que produit par la MRC de Kamouraska en collaboration avec les directeurs de sécurité incendie.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-02-59

**ADOPTION DU PROGRAMME RÉGIONAL HARMONISÉ DE PLANIFICATION DE LA PRÉVENTION INCENDIE, DU CLASSEMENT DES RISQUES ET DES DÉPLOIEMENTS DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE.**

---

CONSIDÉRANT le schéma de couverture de risques en sécurité incendie en vigueur à la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville de Saint-Pascal à respecter les diverses actions prévues audit schéma;

CONSIDÉRANT la volonté des directeurs de sécurité incendie oeuvrant sur le territoire de la MRC de Kamouraska d'uniformiser leurs méthodes de travail;

CONSIDÉRANT le Programme régional harmonisé de planification de la prévention incendie, du classement des risques et des déploiements des services de sécurité incendie produit par la MRC de Kamouraska en collaboration avec les directeurs de sécurité incendie soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'adopter le Programme régional harmonisé de planification de la prévention incendie, du classement des risques et des déploiements des services de sécurité incendie tel que produit par la MRC de Kamouraska en collaboration avec les directeurs de sécurité incendie.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-02-60

**ADOPTION DU PROGRAMME D'INSPECTION DES BORNES D'INCENDIE.**

---

CONSIDÉRANT que la Ville dispose de 150 bornes d'incendie sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville doit procéder annuellement à l'entretien des bornes d'incendie afin qu'elles soient fonctionnelles en tout temps;

CONSIDÉRANT le schéma de couverture de risques en sécurité incendie en vigueur à la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT que l'action 30 du plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie stipule l'obligation d'adopter un programme d'entretien et d'inspection des bornes incendie;

CONSIDÉRANT que la MRC de Kamouraska a été mandatée afin de produire les différents programmes découlant du schéma de couverture de risques en incendie;

CONSIDÉRANT que ces programmes visent à harmoniser et à uniformiser régionalement les pratiques en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT le Programme d'inspection des bornes d'incendie élaboré par la MRC de Kamouraska afin d'établir des procédures uniformisées pour l'entretien des bornes incendie sur le territoire de l'ensemble des municipalités de la MRC soumis aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics datée du 25 janvier 2025 d'adopter ledit programme d'inspection;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement d'adopter le Programme d'inspection des bornes d'incendie élaboré par la MRC de Kamouraska.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2025-02-61**

**REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CELLULAIRE DE LA MAIRESSE.**

CONSIDÉRANT l'utilisation par Madame Solange Morneau de son cellulaire personnel dans le cadre de ses fonctions de mairesse;

CONSIDÉRANT que la Ville verse mensuellement, à ses employés qui utilisent leur cellulaire personnel dans le cadre de leurs fonctions, un montant pour la fourniture de leur cellulaire avec forfait de données, ce montant équivalent au forfait de base de la Ville (voix et données) payé au fournisseur de téléphonie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'autoriser le versement, mensuellement à Madame Solange Morneau, mairesse d'un montant pour le remboursement de ses frais de cellulaire équivalent au forfait de base de la Ville (voix et données) et ce, jusqu'à l'échéance de son mandat.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2025-02-62**

**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-01-34  
RELATIVE AU CAMP DE JOUR ESTIVAL.**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-01-34 de ce conseil procédant à l'ouverture de divers postes dans le cadre du programme de camp de jour du Service des loisirs pour la période estivale 2025;

CONSIDÉRANT la nouvelle analyse des besoins de personnel pour le camp de jour estival réalisée par Madame Alyson Pelletier, directrice adjointe du Service des loisirs;

CONSIDÉRANT que les sommes nécessaires au bon fonctionnement du programme du camp de jour font partie des prévisions budgétaires 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de modifier la résolution numéro 2025-01-34 afin de remplacer les deux postes étudiants d'aide-animateur apparaissant à ladite résolution par deux postes étudiants d'animateur.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2025-02-63**

**DÉPÔT DU RAPPORT D'EMBAUCHE DE MADAME NANCY AUBERT À TITRE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE SURNUMÉRAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.**

---

CONSIDÉRANT l'article 5.1.4 du règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires en vertu duquel la direction générale est autorisée à engager le personnel surnuméraire requis pour les besoins des services municipaux pour une période maximale de quatre semaines;

CONSIDÉRANT l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige le dépôt de la liste des personnes engagées lors d'une séance du conseil;

Madame la greffière procède donc au dépôt du rapport d'embauche de la directrice générale par intérim daté du 23 janvier 2025 relatif à l'embauche de Madame Nancy Aubert à titre d'adjointe administrative surnuméraire au Service des travaux publics pour la période du 13 janvier 2025 au 2 février 2025.

**2025-02-64**

**EMBAUCHE DE MADAME NANCY AUBERT À TITRE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE SURNUMÉRAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.**

---

CONSIDÉRANT la vacance au poste d'adjointe administrative au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de répondre adéquatement aux demandes des citoyens;

CONSIDÉRANT l'embauche de Madame Nancy Aubert à titre d'adjointe administrative surnuméraire au Service des travaux publics pour la période du 13 janvier 2025 au 2 février 2025;

CONSIDÉRANT la disponibilité et l'intérêt de Madame Nancy Aubert à poursuivre cet emploi;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de procéder à l'embauche de Madame Nancy Aubert à titre d'adjointe administrative surnuméraire au Service des travaux publics pour la période du 3 février 2025 au 7 mars 2025, le tout aux conditions prévues à la convention collective en vigueur à l'échelon 6 de l'échelle salariale.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-02-65

**DÉMISSION DE MONSIEUR JEAN-PHILIPPE PELLETIER À TITRE DE  
POMPIER VOLONTAIRE.**

---

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 21 janvier 2025 de Monsieur Jean-Philippe Pelletier faisant état de sa démission à titre de pompier volontaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'accepter la démission de Monsieur Jean-Philippe Pelletier à titre de pompier volontaire en date du 21 janvier 2025.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-02-66

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLUB DE HOCKEY L'IMPÉRIAL  
DE SAINT-PASCAL INC. POUR LA SAISON 2024-2025.**

---

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 17 octobre 2024 du Club de hockey l'Impérial de Saint-Pascal inc. sollicitant une aide financière de la Ville afin de leur permettre de poursuivre leurs activités au cours de la saison 2024-2025;

CONSIDÉRANT les retombées économiques et sociales générées par les activités du Club de hockey l'Impérial au Centre sportif de Saint-Pascal pendant la période hivernale;

CONSIDÉRANT que le Club assure une visibilité de la Ville tant dans les médias que sur l'ensemble du territoire couvert par la ligue senior KRTB;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser le versement d'une aide financière de 4 800 \$ au Club de hockey l'Impérial de Saint-Pascal inc. pour la saison 2024-2025.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-02-67

**AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'ADHÉSION À UN RÉGIME  
D'ÉPARGNE-RETRAITE COLLECTIF AVEC DESJARDINS ASSU-  
RANCES.**

---

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville, dans la convention collective de travail en vigueur et dans la Politique de gestion des conditions de travail du personnel cadre, d'offrir à ses employés d'adhérer à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) collectif;

CONSIDÉRANT l'offre de Desjardins Assurances soumise à la Ville pour l'adhésion à un REER collectif par le biais de la soumission numéro 17515-1 datée du 11 novembre 2024 et du sommaire des modalités du REER;

CONSIDÉRANT la demande de régime enregistré d'épargne-retraite collectif complétée par la Ville auprès de Desjardins Assurances;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement :

- de ratifier les termes de la demande de régime auprès de Desjardins Assurances et d'autoriser Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, ladite demande;
- d'autoriser Mesdames France Boucher, trésorière et Sandra Bourgelas, adjointe administrative à la direction générale pour agir à titre d'administratrices du régime.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2025-02-68**

**PÉRIODE DE QUESTIONS.**

Aucune question.

**2025-02-69**

**CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.**

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 40.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**Signature du procès-verbal**

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière